

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- № 004682

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10530 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre : ASRI Mohamed

Nom & Prénom : ASRI Mohamed Date de naissance : 25/10/1973

Adresse : Ag No6A

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02/01/2024 Nom et prénom du malade : ASRI Mohamed. Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : pré sbytie + se ASRI Mohamed SS au sole

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : ASRI Mohamed

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ASRI Mohamed

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : I. BOUZACHANE

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
24/08/2024	Consultation	260	260	Dr. NASSIM Oncopatolog Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour Casablanca Tél: 0522-66643-08-24-08 891188227

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AZUR KHALLOUK Fatima Ezzahra Docteur en Pharmacie Km 16 Route d'Azemmour Dar Bouazza Casablanca - Tel: 05 22 96 54 54	21/4/2024	684.60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

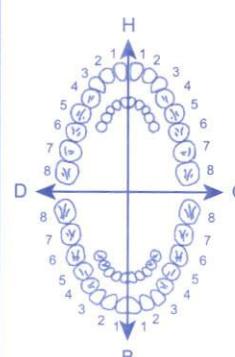
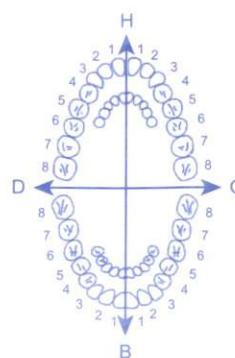
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
ALAIN AFFELLOU Opticienne Optométriste CC Mariane Hay Hassania Casablanca Tél: 05 22 91 33 44	17/04/24					7400.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX													
																	
MONTANTS DES SOINS				MONTANTS D'EXECUTION													
DEBUT D'EXECUTION				FIN D'EXECUTION													
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				CCEFFICIENT DES TRAVAUX												
	<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>					H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	00000000	00000000	G	35533411	11433553
H	25533412	21433552															
D	00000000	00000000															
B	00000000	00000000															
G	35533411	11433553															
MONTANTS DES SOINS					MONTANTS DE VIS												
DATE DU DEVIS					DATE DE L'EXECUTION												
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS					VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION												

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Karim NAYME
'Ophtalmologiste
Maladies et chirurgie des yeux



Chirurgie de cataracte - Glaucome
Chirurgie réfractive - Traitement du Kératocône
Oeil et diabète
Adaptation en lentilles de contact
Pathologie vitréo-rétinienne
Chirurgies des paupières et des voies lacrymales

الدكتور كريم النعيم
طبيب العيون
أمراض و جراحة العيون
جراحة الملاحة داء الزرق
تصحيح البصر بالليزر
إصابة العين بداء السكري
العدسات اللاصقة الطبية
أمراض السائل الزجاجي و الشبكة
جراحة الجفون و مسالك الدموع

casablanca

Le 02 janvier 2024

Mr. ASRI MOHAMED

$$185 \times 3 = 564.00$$

XILOIAL UNIDOSE

1 goutte x 3 / j et à la demande, dans les deux yeux, pendant 2 Mois

ZYLET. COLLYRE

1 goutte 2 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 15 jours

$$T = 684.00$$

Dr. NAYME Karim
Ophtalmologie
Lot. Nassim, Lot N° 5 Route d'Azemmour
- Casablanca
Tél: 0522-36-60-79 / 0643-08-22-95

PHARMACIE AZUR
KHALLOUK Fatima Ez Zahra
Docteur en Pharmacie
Km 16 Route d'Azemmour, Dar Bouazza
Casablanca Tel: 05 22 96 54 54

Prise de RDV par téléphone

5, Bd Abdelhadi Boutaleb (ex Rte d'Azemour) Lot. Nassim Casablanca
5، شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور سابقاً) حي النسيم البيضاء

⌚ + 212 522 36 60 79 / 06 43 08 22 95

✉ karim.nayme@gmail.com ⚡ Cabinet ophtalmologie Dr nayme karim

PPC DHS

PPC 189,00 DH

PPC 189,00 DH



Agilek visuorectifiant
AVANT UTILISATION

POUR USAGE OPHTALMIQUE UNIQUEMENT.

لا يستعمل في العين فقط.

Distribuée au Maroc par Zenith Pharma

PPV = 117,00 DHS



PPC 189,00 DH

Docteur Karim NAYME
'Ophtalmologiste
Maladies et chirurgie des yeux



Chirurgie de cataracte - Glaucome

Chirurgie réfractive - Traitement du Kératocône

Oeil et diabète

Adaptation en lentilles de contact

Pathologie vitréo-rétinienne

Chirurgies des paupières et des voies lacrymales

الدكتور كريم النعيم

طبيب العيون

أمراض و جراحة العيون

جراحة الملاحة داء الزرق

تصحيح البصر بالليزر

إصابة العين بداء السكري

العدسات اللاصقة الطبية

أمراض السائل الزجاجي والشبكة

جراحة الجفون و مسالك الدموع

casablanca

02 janvier 2024

Le

Mr. ASRI MOHAMED

Monture + verres correcteurs progressifs

Antireflets

VL : OD = Plan
OG = Plan

VP : ODG = Add : + 2.00

ALAIN AFFLELOU
Opticienne Optométriste
CC Marjane Hay Hassani
Casablanca
Tél: 05 22 91 33 44

Dr. NAYME Karim
Ophtalmologiste
Lot. Nassim, rue Ibn Khaldoun d'Azemmour
- Casablanca -
Tél: 0522-36-60-79 / 0643-08-22-95

Prise de RDV par téléphone

5, Bd Abdelhadi Boutaleb (ex Rte d'Azemmour) Lot. Nassim Casablanca

5، شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور سابقاً) قرنة النسيم البيضاء

⌚ + 212 522 36 60 79 / 06 43 08 22 95

✉ karim.nayme@gmail.com ☰ Cabinet ophtalmologie Dr nayme karim

Facture

Numéro	Date	Mode de règlement
HA/FA2300002430	17/01/2024	

Madame ASRI MOHAMED
251364 CASABLANCA
Maroc

Description	Qté	P.U. TTC	Mnt TTC
MONTURE	1,00	1.500,00	1.500,00
VERRES CORRECTEURS ORGANIQUES PROGRESSIFS ANTIREFLETS ANTI LUMIERE BLEUE AMINCIS	2,00	2.950,00	5.900,00
ODG : PLAN	1,00	0,00	0,00
ADD +2.00	1,00	0,00	0,00

ALAIN AFFLELOU
Opticienne Optométriste
CC Marjane Hay Hassani
Casablanca
Tel: 05 22 91 33 44

7400,00

Arrête la présente Facture à la somme de :

sept mille quatre cent dirhams marocains et zéro centime